***Définition du droit pénal :***

Le droit pénal est un ensemble des règles juridiques qui définissent les actes criminels et fixent les sanctions prévues pour ces actes, ainsi que les procédures permettant de retrouver l'accusé, de le juger et d'appliquer les sanctions à son encontre.

Le droit pénal traite de règles objectives et est représenté par (Code pénal)

Et les règles formelles de procédure, à savoir (le Code de procédure pénale)

La relation du droit pénal avec d'autres lois :

***1- Droit pénal et droit administratif :***

Le droit pénal protège la fonction publique contre l'exploitation en criminalisant la corruption, le détournement de fonds publics et l'exploitation de tout fonds.

Le droit pénal protège également le fonctionnaire contre les agressions, les injures, les calomnies ou les injures.

**2- le droit pénal et le droit civil :**

Le droit pénal protège de nombreux intérêts civils tels que :

• Protéger la confiance dans les documents

• Protéger le droit de propriété

***Droit pénal et droit commercial :***

• Le droit commercial protège les positions juridiques commerciales

• Le droit pénal punit la fraude commerciale

***Droit pénal et droit constitutionnel :***

Le droit constitutionnel détermine le système politique de l'État et de ses autorités et clarifie les droits et libertés des citoyens. Le droit pénal interdit les attaques contre le système étatique, telles que le complot, la trahison et l'espionnage, et criminalise les actes considérés comme une atteinte aux droits individuels. et les libertés, telles que la liberté de circulation, la liberté d’opinion et d’expression.